

Institut National Agronomique de Tunisie

Projet « CLUSTER SERVAGRI »

Réf n° IS_1.1_034

PROLONGATION AVIS PUBLIC DE RECHERCHE DE *CURRICULA* POUR LA PRESTATION DE SERVICE « EXPERT FORMATION EN ANALYSE SENSORIELLE DE L'HUILE D'OLIVE VIERGE » N°02.V2/2022

L'Institut National Agronomique de Tunisie (N° MF 0510630PNN000), ayant son siège légal à N° 43, Avenue Charles Nicolle Tunis 1082 en la personne de son Directeur Général : Professeur Faysal BEN JEDDI.

Étant donné

- Que le **GAL Eloro** ait été sélectionné en tant que bénéficiaire principal de ce projet, dans le cadre du **Programme de l'UE dénommé IEV – CT « Italie Tunisie » 2014-2020** puisque le projet « **CLUSTER SERVAGRI** » concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement ;
- Qu'en date 27/12/2019 a été signé la Convention de partenariat entre le bénéficiaire principal de ce projet, GAL Eloro et l'Institut National Agronomique de Tunisie (PPI) ;
- Que le plan financier du projet CLUSTER SERVAGRI prévoit l'achat des biens et services nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné l'INAT a l'intention de collecter les curriculum vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert formation en analyse sensorielle de l'Huile d'Olive Vierge HOV.

Publie l'Avis qui suit :

Art.1 – OBJET DE L'AVIS

Afin d'atteindre les objectifs du projet, et plus spécifiquement les objectifs du Groupe de Tâches 4 (GT4), dont APO CATANIA (PP 4) est coordinateur, l'expert formation est appelé à travailler en accord avec les activités dédiées à l'INAT en tant que PP 1 du projet « CLUSTER SERVAGRI » impliqué dans le GT4 et conformément aux directives qui lui sont données par ce dernier.

Art.2 – TÂCHES PRINCIPALES

Cette mission s'inscrit dans le cadre du Groupe de Tâches 4 (GT4) : Actions de restructuration, innovation, renforcement dans le secteur oléicole de la zone transfrontalière et en particulier la réalisation R 4.3 : Interventions démonstratives, de formation innovante sur le terrain et d'échange de savoir-faire transversalement /dirigées aux entrepreneurs, opérateurs, techniciens, professionnels, fonctionnaires publics de la chaîne oléicole sur la qualité, sécurité et salubrité des processus d'huilage, des techniques de récolte, transport, mouture des olives, ainsi que du traitement/conditionnement/conservation des huiles en vrac/embouteillées, jusqu'aux informations au consommateur final.

L'expert est appelé à :

- Élaborer un plan de mise en œuvre des formations au profit des GC dans les 4 gouvernorats éligibles du projet CLUSTER SERVAGRI ;
- Organiser et mettre en œuvre les activités de formation programmées au profit des GC ;
- Assurer la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre...);
- Évaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des membres formés ;
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse, au terme de chaque formation, transmis à l'INAT et au coordinateur du GT4, relatif à l'avancement et à la concrétisation de l'activité correspondante.

Art.3 – RÉMUNÉRATION

Le montant de rémunération prévu pour le poste des dépenses « expert formation » du projet CLUSTER SERVAGRI, imputé sur la catégorie 5 : coûts et services, est fixé à un montant de EUR 4.500,00 (quatre mille cinq cents/00 euros). Il est savoir qu'une retenue à la source de 20% sera déduite du montant total.

Art.4 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT

Les services dudit expert débiteront de la date de signature du contrat jusqu'au 31/12/2022, sans préjudice de la possibilité d'une prolongation du projet après approbation de l'AG, de manière

compatible avec les besoins des deux parties et en fonction des ressources financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI.

Art.5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de participer à cet avis, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions générales :

- Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et de la langue italienne ;
- Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
- Pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.

Ne peuvent pas participer aux sélections les personnes :

- Licenciées ou exclues d'un emploi dans une administration publique pour insuffisance persistante de prestations ;
- Interdites d'exercer une fonction publique sur la base d'un jugement devenu définitif ;
- Qui sont empêchées d'accéder à un emploi public conformément à la législation nationale en vigueur.

B. Critères d'éligibilité :

- Niveau minimum : Diplôme universitaire en technologie alimentaire/Biochimie alimentaire/chimie alimentaire, avec une expérience de travail confirmée, d'au moins 10 ans, dans le domaine de l'industrie oléicole consolidé par une expérience dans l'analyse sensorielle de l'HOV ;
- Une expérience consolidée en tant que chef (fe) de panel d'analyse sensorielle de l'HOV ;
- Une responsabilité au sein d'un laboratoire d'analyse sensorielle de l'HOV ;
- Participation au jury d'évaluation dans le cadre de plusieurs concours d'envergure nationale et/ou internationale relatifs à l'évaluation sensorielle de l'HOV ;
- Une expérience consolidée dans la planification, l'organisation et la mise en œuvre des formations axées sur l'analyse sensorielle de l'HOV ;
- Une implication dans les activités du Conseil Oléicole International en relation avec l'analyse sensorielle de l'HOV ;
- Une expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis en tant qu'expert externe ;
- Une expérience dans des projets transfrontaliers financés par l'Union européenne est un avantage ;

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

- Une expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées ;
- Une maîtrise de la langue française qui sera évaluée lors de l'entretien orale.

Art.6. - PROCÉDURES ET CRITÈRES DE D'ÉVALUATION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 8, seront examinées par un comité d'évaluation défini par le représentant légal de l'INAT. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. Le comité évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Diplôme dans la spécialité : (PhD=20pts ; Master=10pts ingénieur=5pts)	35
Une expérience consolidée en tant que chef (fe) de panel d'analyse sensorielle de l'HOV (une année d'expérience=1pt)	10
Une responsabilité au sein d'un laboratoire d'analyse sensorielle de l'HOV (une année d'expérience=1pt)	10
Participation au jury d'évaluation dans le cadre concours d'envergure nationale et/ou internationale relatifs à l'évaluation sensorielle de l'HOV (un concours=1pt)	10
Une expérience dans la planification, l'organisation et la mise en œuvre des formations axées sur l'analyse sensorielle de l'HOV (une formation = 1 pt)	10
Une implication dans les activités du Conseil Oléicole International en relation avec l'analyse sensorielle de l'HOV (une activité=1pt)	10
Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées (une expérience= 1pt)	5
Expérience dans les projets de coopération transfrontalière (un projet de coopération transfrontalière = 1pt)	5
Expérience avec des organisations internationales en tant qu'expert externe (une expérience = 1pt)	5
SCORE TOTAL	100

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

Le comité d'évaluation sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, en précisant la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Un score total minimal de 70/100 est requis pour être éligible à l'entretien oral.

L'évaluation des candidats retenus, par entretien orale, se fait selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE		
	Faible	Moyen	Élevé
Excellentes capacités de facilitation et communication	10	20	30
Connaissance des objectifs du projet CLUSTER SERVAGRI, de ses activités et des résultats à atteindre dans le cadre du projet	10	20	30
Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées	5	10	20
Une maîtrise complète et fluidité dans le français oral	5	10	20
SCORE TOTAL	100		

Une Note Globale (NG) sera attribuée à chaque candidat selon la formule suivante :

$$NG = (\text{Score Dossier} + \text{Score entretien oral})$$

N.B. Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis. L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Le comité d'évaluation sera responsable d'arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes globales correspondantes) et le candidat retenu. Le comité se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art.7 - DOCUMENTATION NÉCESSAIRE

Afin de soumettre valablement leurs propres candidatures, les intéressés doivent fournir la documentation suivante :

- Curriculum vitae (CV) avec photo récente ;
- Copie des deux premières pages du passeport en cours de validité ;
- Attestation du dernier diplôme ;
- Pièces justificatives de l'expérience ;
- Pièces justificatives des compétences recherchées.

Art.8 - PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et disposant des conditions de recrutement indiquées dans le présent avis, doit déposer son dossier de candidature au plus tard **20 jours** naturels et consécutifs à compter de la date de publication du présent avis sur le portail web de l'INAT (<http://www.inat.tn/fr>) et celui de l'IRESA (<https://iresa.agrinet.tn/index.php/fr/>), comme suit :

Sous pli fermé, au bureau d'ordre de l'INAT (le cachet du BO faisant foi), situé à 43, Avenue Charles Nicolle Tunis 1082, en mentionnant :

Prolongation_Avis_N°02.V2/2022

Sélection d'un expert formation dans le cadre du Projet CLUSTER SERVAGRI

Réf. n° IS_1.1_034

Ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation

Est rejetée toute candidature :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi) ;
- Non fermée ;
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 7 du présent avis.

Lieu et date _____

Cachet et signature du coordinateur du projet



Cachet et signature du légal représentant de l'INAT